

**Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de
Guadeloupe**

Service de l'information statistique économique et du pilotage
Saint-Phy - BP 651
97109 BASSE-TERRE cedex

**Enquêteur du Service de l'Information Statistique Économique et du Pilotage
pour l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2026**

Secteurs recherchés :

- Nord Basse Terre,
- Sud Basse Terre/Côte sous le Vent,
- Nord Grande Terre,
- Sud Grande Terre
- Marie Galante

Contexte :

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère en charge de l'Agriculture organise en 2026 une enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA 2026). Cette enquête réalisée en Guadeloupe par le Service de l'information statistique économique et du pilotage (SISEP) de la DAAF est effectuée auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Elle répond à une exigence européenne, visant à suivre l'évolution de l'agriculture dans chaque État Membre entre deux recensements agricoles.

Les données recueillies sont essentielles pour piloter les politiques agricoles locales, nationales et européennes.

Détails de la mission :

Collecter des informations en face à face, auprès d'un échantillon d'environ 150 exploitants(*) situés dans un des secteur de la liste ci dessus; pendant la période d'octobre 2026 à février 2027.

Une liste d'exploitations agricoles à enquêter est fournie à l'enquêteur par le SISEP. Elle comporte les données d'identification des enquêtés. Chaque enquêté reçoit un courrier du ministère l'informant de l'enquête en cours, et du nom de l'enquêteur qui prendra contact par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.

L'enquêteur remplit le questionnaire par saisie directe sur un ordinateur portable fourni par le SISEP.

Les questions posées portent sur les surfaces mises en valeur, les cheptels conduits, la composition de la population travaillant sur l'exploitation, les activités diverses para-agricoles, les modes de commercialisation, la gestion de l'exploitation (la fertilisation, les déchets,...) et l'impact du changement climatique .

Le temps de travail varie selon la durée d'entretien pour la prise de rendez-vous et le renseignement du questionnaire, le nombre d'unités à enquêter, et l'étendue de la zone, généralement d'une trentaine de kilomètres autour de son domicile. Toutefois, ce n'est jamais un travail à temps complet.

La mission d'enquêteur statistique est soumise à **la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique : l'enquêteur est donc tenu au secret statistique** pour tous les renseignements qu'il recevra du SISEP et des personnes enquêtés.

() le nombre exact d'exploitants à enquêter sera communiqué au mois août 2026.*

Travail à réaliser :

- Suivre la formation prévue au préalable
- organiser ses tournées en prenant rendez-vous avec les exploitants à enquêter
- interroger les exploitants sur la base du questionnaire de l'enquête
- saisir les informations sur un PC fourni par le SISEP
- transmettre par internet les questionnaires réalisés
- être joignable d'octobre 2026 à fin février 2027 pour communication avec le SISEP

Compétences requises :

- Connaissance du milieu agricole
- qualités d'adaptation, d'organisation et de gestion de son temps de façon autonome
- pratique de l'informatique de base
- goût du contact et du relationnel
- rigueur et neutralité dans la mise en œuvre des consignes
- permis B et voiture (assurance pour déplacements professionnels)
- accès internet (au domicile)

Formation de l'enquêteur.

Suite au recrutement et avant la première enquête en face-à-face, l'enquêteur reçoit au préalable une formation générale d'une demi-journée sur les sujets suivants : métier de l'enquêteur, cadre juridique, prise en main du matériel...

Puis, pour chaque enquête confiée, l'enquêteur bénéficie d'une formation technique, qui se déroule en deux temps.

Une formation en ligne (e-formation) réalisée à domicile, qui a pour objectif de préciser les notions abordées dans l'enquête, suivie par une formation en présentiel d'une journée pour la mise en pratique du questionnaire sur l'ordinateur.

Enfin, l'enquêteur bénéficie d'un accompagnement par un chargé d'enquêtes pour ses premiers rendez-vous. Le pôle enquêtes de la DAAF est également à sa disposition pour répondre à toutes ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer tout au long de la collecte.

Conditions de rémunération.

L'enquêteur sera rémunéré, pour chaque questionnaire renseigné correctement et conformément aux instructions du service, à raison de 50 euros par questionnaire complet (tarif pour un enquêteur non fonctionnaire et comprenant les frais de déplacement) et 10 euros par questionnaire non réalisable.

Ainsi pour 150 questionnaires complets la rémunération totale s'élève à 7500 € sous réserve de la complétude des questionnaires à laquelle viendra s'ajouter une rémunération pour les heures de formations suivies (environ 200€).

Contacts

Marie BASCOU - 0590 99 09 32 – marie.bascou@agriculture.gouv.fr

Cheffe du Service de l'Information Statistique Economique et du Pilotage à la DAAF

Fabien BERNARD - 0590 99 09 47 – fabien.bernard@agriculture.gouv.fr

Responsable du Pôle Enquêtes au SISEP à la DAAF